

Code position		Traitement dans la norme DSN	Précisions
Code	Nom		
00	Embarquement	"Identifiant du lieu de travail - S21.G00.40.019" valorisé avec le numéro de navire	Les déclarations sur navire étranger doivent se faire avec un numéro en 6 chiffres à demander à l'Enim
13	Salaire accident à la charge de l'armement	" Motif de l'arrêt - S21.G00.60.001" valorisé avec "06 - congé suite à accident de travail ou de service"	La déclaration d'un bloc 60 permet de signaler un arrêt de travail, mais la ligne de service visible sur le relevé de carrière sera issue de la qualification et des données analysées par le département santé de l'Enim et pas de cette déclaration
14	Salaire maladie à la charge de l'armement	"Motif de l'arrêt - S21.G00.60.001" valorisé avec "01 - maladie"	La déclaration d'un bloc 60 permet de signaler un arrêt de travail, mais la ligne de service visible sur le relevé de carrière sera issue de la qualification et des données analysées par le département santé de l'Enim et pas de cette déclaration
15	Période indemnisée (congés, préavis, CET...)	"Solde de congés acquis et non pris – ENIM - S21.G00.62.019"	La position 15 permet de déclarer toutes les indemnités créatrices de droits à la retraite pour les marins
20	Service à terre en gestion d'entreprise	"Identifiant du lieu de travail - S21.G00.40.019" valorisé avec le SIRET Et "Libellé de l'emploi - S21.G00.40.006" valorisé avec : "POS20-SERVICE A TERRE EN GESTION D'ENTREPRISE"	Position réservée aux dirigeants d'entreprise. Plafond de déclaration fixé à 50% des périodes embarquées.
22	Pré-post armement, Immobilisation du navire ou travaux à bord du navire à quai	"Identifiant du lieu de travail - S21.G00.40.019" valorisé avec le numéro de navire et "Libellé de l'emploi - S21.G00.40.006" valorisé avec : "POS22-PRE OU POST ARMEMENT"	Réalisation de tâches techniques à bord des navires à quai, navire mis au chantier, arrêt temporaire, refit... Plafond à 2 mois par an et par navire ou 3 mois par an et par marin. Les délais ci-dessus peuvent, par une décision spéciale du directeur de l'Etablissement national des invalides de la marine, être portés au double en cas de force majeure.
26	Indemnité de préavis	en cours d'ajout en norme DSN	
38	Mandat parlementaire	"Motif de suspension - S21.G00.65.001" valorisé avec "651 - Congés pour mandat parlementaire"	La suspension en bloc 65 doit faire l'objet d'une "fermeture" de la LS en bloc 62, sinon il y a chevauchement de périodes dans la carrière.
57	Congés, repos pris	"Identifiant du lieu de travail - S21.G00.40.019" valorisé avec le numéro du navire de l'embarquement précédent ayant permis l'acquisition des congés" et "Libellé de l'emploi - S21.G00.40.006" valorisé avec : "POS57-CONGES REPOS PRIS"	La position congés 57 excède largement les congés réglementaires (3 jours par mois prévus par l'article L5544-23 du code des transports et couvre toutes les périodes de repos des marins (qu'il s'agisse de repos hebdomadaires, de repos compensateurs ou autres). Ils doivent être déclarés quand ils sont posés de date à date, que les congés aient été acquis sur l'année en cours ou sur l'année précédente. La catégorie à retenir sera celle de l'embarquement ayant permis l'acquisition des congés. Les marins-pêcheurs salariés rémunérés à la part, embauchés en CDI, doivent en-dehors des jours de mer (qui comprennent les jours embarqués et les jours de travail à terre) être déclarés en congés en position 57.
59	Réduction du temps de travail	"Motif de suspension - S21.G00.65.001" valorisé avec "647 - Réduction temps d'emploi"	La catégorie des lignes de service sera positionnée par l'Enim en reprenant celle du dernier embarquement.
72	Suspension de contrat	"Motif de suspension - S21.G00.65.001" valorisé avec "l'une des valeurs suivantes : 501 - Congé divers non rémunéré 603 - Détention provisoire 607 - Congé de présence parentale 627 - Congé de solidarité familiale 628 - Congé de solidarité internationale 632 - Congé parental d'éducation 633 - Congé pour acquisition de la nationalité 634 - Congé pour catastrophe naturelle 635 - Congé pour création ou reprise d'entreprise 638 - Congé pour validation des acquis de l'expérience 639 - Congé sabbatique 644 - Congé de conversion sans prise en charge par l'Etat 650 - Congé de proche aidant"	Seuls les motifs listés donnent lieu à création de LS, tous les autres qui existent en norme, donnent lieu à des rejets. Attention ces périodes ne sont créatrices d'aucun droit.
74	Autres congés (à la charge de l'armateur)	"Motif de suspension - S21.G00.65.001" valorisé avec l'une des valeurs suivantes : 636 - Congé pour enfant malade 637 - Congé pour évènement familial	La catégorie des lignes de service sera positionnée par l'Enim en reprenant celle du dernier embarquement. La suspension en bloc 65 doit faire l'objet d'une "fermeture" de la LS en bloc 62, sinon il y a chevauchement de périodes dans la carrière.
75	Ralliement	"Identifiant du lieu de travail - S21.G00.40.019" valorisé avec le SIRET ET "Libellé de l'emploi - S21.G00.40.006" valorisé avec : "POS75-RALLIEMENT"	
76	Position à terre validée d'office	"Identifiant du lieu de travail - S21.G00.40.019" au niveau du contrat de nature « 93 - Ligne de service » valorisé avec le SIRET OU "Motif de suspension – S21.G00.65.001" au niveau du contrat d'engagement maritime valorisé avec l'une des valeurs suivantes : 621 - Congé de participation aux instances d'emploi ou de formation professionnelle 626 - Congé de représentation	Période inférieure à 4 mois consécutifs. Au-delà une autorisation de maintien d'affiliation doit être sollicitée auprès de l'Enim.
77	Formation professionnelle rémunérée par l'armateur	"Motif de suspension - S21.G00.65.001" valorisé avec "l'une des valeurs suivantes : 301 – Congé de Formation Professionnelle 609 - CIF (Congé Individuel de Formation) 611 - Congé de bilan de compétences 615 - Congé de formation de cadres et d'animateurs pour la jeunesse 617 - Congé de formation pour les salariés de moins de 25 ans 618 - Congé de formation économique, sociale et syndicale"	A ne pas confondre avec les périodes de formation professionnelle prises en charge par des organismes publics, type ASP, transitions pro (voir position 95)... La catégorie des lignes de service sera positionnée par l'Enim en reprenant celle du dernier embarquement. La suspension en bloc 65 doit faire l'objet d'une "fermeture" de la LS en bloc 62, sinon il y a chevauchement de périodes dans la carrière.
78	Position à terre validée sur décision (incluant pêcheur à pied)	"Identifiant du lieu de travail - S21.G00.40.019" valorisé avec le SIRET ET "Libellé de l'emploi - S21.G00.40.006" valorisé avec : "POS78-POSITION A TERRE VALIDEE SUR DECISION" ou "QU07A-PECHEUR A PIED"	Salariés en missions temporaires – emplois permanents dans les services techniques ou les armements des navires - enseignants- travaux géophysiques. Autorisation de maintien d'affiliation à solliciter auprès de l'Enim au préalable.
91	Chômage partiel à la charge de l'armateur	Motif de suspension - S21.G00.65.001" valorisé avec l'une des valeurs suivantes : 507 - Chômage intempéries 602 - Chômage sans rupture de contrat	Les périodes de chômage partiel sont soumises à une cotisation personnelle retraite spécifique (voir guide Urssaf). Elles comptent en durée et en catégorie dans la carrière des marins depuis le 01/01/2021. La suspension en bloc 65 doit faire l'objet d'une "fermeture" de la LS en bloc 62, sinon il y a chevauchement de périodes dans la carrière.
92	Congé de conversion - Congé de reclassement	Motif de suspension - S21.G00.65.001" valorisé avec l'une des valeurs suivantes : 625 - Congé de reclassement 620 - Congé de mobilité 642 - Convention FNE d'aide au passage à temps partiel 648 - Conventions d'Allocations Spéciales du FNE (ASFNE)	La suspension en bloc 65 doit faire l'objet d'une "fermeture" de la LS en bloc 62, sinon il y a chevauchement de périodes dans la carrière. La catégorie des lignes de service sera positionnée par l'Enim en reprenant celle du dernier embarquement.
95	Formation continue rémunérée par un organisme public	S21.G00.40.008 : nature 92 « Stage de la formation professionnelle » S21.G00.40.018 et S21.G00.40.020 : code régime 136 S21.G00.40.019, identifiant du lieu de travail = SIRET de l'établissement rémunérateur de la formation.	Les cotisations pour ces périodes de formation continue sont assises sur un forfait horaire et un taux identiques au régime général (voir guide Urssaf) La catégorie des lignes de service sera positionnée par l'Enim en reprenant celle du dernier embarquement. La suspension en bloc 65 doit faire l'objet d'une "fermeture" de la LS en bloc 62, sinon il y a chevauchement de périodes dans la carrière.

Bloc 40
Bloc 62
Bloc 65
Bloc 60